



AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, (L.R.Q. C. E 15.1.0.1) la Municipalité de Campbell's Bay désire aviser la population que le règlement suivant sera adopté au cours de la séance ordinaire du Conseil municipal du 5 février 2019 à 19h00, au bureau municipal situé au 59, rue Leslie, Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0, à savoir;

RÈGLEMENT NUMÉRO 100-19 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ARTICLE 1 : Le Règlement concernant le Code d'Éthique et de déontologie des employés municipaux est modifiée par l'insertion, après l'article 5.7, du suivant :

« Article 5.8 Milieu du travail

Il est interdit aux employés de consommer ou d'être sous l'influence d'alcool, de cannabis et toute autre drogue illicite durant les heures de travail »

Donné à Campbell's Bay, ce 17^e jour du mois de janvier 2019.


Sarah Bertrand
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

IS BY THE PRESENT GIVEN BY THE UNDERSIGNED, THAT:

In accordance with article 12 of the following Law: *Code of Ethics and Professional Conduct for elected municipal officials*, (L.R.Q. C. E 15.1.0.1) the Municipality of Campbell's Bay wishes to advise the population that the following by-law will be adopted at a regular meeting of the municipal council of **February 5th, 2019 at 7pm** be held at the municipal office situated at 59, Leslie Street Campbell's Bay (Quebec) J0X 1K0:

BY-LAW NUMBER 100-19 CODE OF ETHICS AND PROFESSIONAL CONDUCT FOR MUNICIPAL EMPLOYEES

ARTICLE 1: The By-law concerning the Code of Ethics and Professional Conduct of Municipal Employees is amended by inserting, after section 5.7, the following:

"Article 5.8 Workplace

Employees are prohibited from consuming or being under the influence of alcohol, cannabis and any other illicit drug during working hours."

Given in Campbell's Bay on the 17th day of January 2019


Sarah Bertrand
Director General/Secretary-treasurer

Certificat de publication

Je, soussignée Sarah Bertrand, Directrice générale de la Municipalité de Campbell's Bay, certifie sous mon serment d'office d'avoir publié l'avis public susmentionné, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal, le 17 janvier 2019, entre 9 h et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 17 janvier 2019


Signature